

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi le 14 septembre 2026 à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère :	Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Richard-David Giguère
	Frédéric Lussier
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- ORDRE DU JOUR

**2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 164-09-26**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y apporter la modification suivante :

Retrait :

11.9 Aménagement d'une partie de trottoir sur la rue Principale – Mandat

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation de l'ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

4. Période de questions

5. Assemblée publique de consultation

6. Finances

6.1 Acceptation des comptes

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

8. Loisirs – Information des représentants du CCL

9. Administration

9.1 Adoption de l'entente type – Convention à intervenir entre la Municipalité et 9494-7835 Québec inc.

9.2 Nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe – Demande au ministre de la Justice

10. Sécurité publique

11. Transport routier

- 11.1 Déneigement des stationnements au Centre Synagri et au bureau municipal – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
- 11.2 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte # 1
- 11.3 Travaux de réfection de ponceaux – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte # 2
- 11.4 Octroi d'un contrat pour le déplacement d'un appareil de climatisation et l'installation d'une thermopompe au garage municipal
- 11.5 Travaux d'ajout d'un trottoir sur une partie de la rue Principale – Offre de services d'ingénierie – Mandat
- 11.6 Travaux d'ajout d'un trottoir sur une partie de la rue de l'Église – Offre de services d'ingénierie – Mandat
- 11.7 Rue Girouard – Aménagement d'un réseau pluvial – Mandat
- 11.8 Achat de pancartes pour les noms de rues
- 11.9 Aménagement d'une partie de trottoir sur la rue Principale – Mandat

12. Hygiène du milieu

- 12.1 Nomination des membres du comité pour le renouvellement de l'entente de fourniture d'eau potable – Ville de Saint-Hyacinthe

13. Urbanisme

14. Loisirs et culture

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité

17. Divers

- 17.1 Réparation d'un compresseur aux étangs aérés

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 165-09-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aucune assemblée

6- FINANCES

6.1 ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 166-09-26

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600084	D	Gervais Alexandre	Camp de jour Sport 2026	848,00	\$
C2600085	R	Beaudoin Louis	Arbitre - versement 2	63,00	\$
C2600086	R	Chatigny Eva	Arbitre - versement 2	105,00	\$
C2600087	R	Tchabaco Hope	Arbitre - versement 2	107,00	\$
C2600088	I	Télébec	Ligne fixe 10-08 au 9-09-2026	98,82	\$
C2600089	R	Williams Georges	Arbitre - versement 2	126,00	\$
C2600090	R	Wilson Coralie	Arbitre - versement 2	63,00	\$
L2600102	I	It Cloud Solutions	Licence BU-BD 2-7/1-8-2026	140,36	\$
L2600103	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS prov juillet 2026	34 512,97	\$
L2600104	I	Agence des douanes et du revenu	DAS fédéral juillet 2026	10 553,35	\$
L2600105	I	Retraite Québec	RREM Élus - Juillet 2026	962,48	\$
L2600106	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés - Juillet 2026	4 346,79	\$
L2600107	I	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective - août 2026	4 854,21	\$
L2600108	I	Medial Services-Conseils-SST	Forfait Mutuelle 07-12/2026	1 158,35	\$
L2600110	D	Services de cartes Desjardins	Transactions d'août MTD	848,92	\$
L2600111	I	It Cloud Solutions	Licence BU-BD 2-8/1-9-2026	140,36	\$
P2600461	D	Accès Info Enr.	Chang noms de courriels garage	336,33	\$
P2600462	I	Aquatech Société de gestion de l'eau	Contrat août pour eaux usées	3 442,35	\$
P2600463	D	Camping Aqua Parc St-Pie	Sortie camp de jour 5-08	1 466,25	\$
P2600464	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	Aquaparc de St-Pie	563,38	\$
P2600465	D	Clémentine Blanchette	Kms Aqua-parc St-Pie CJ	33,84	\$
P2600466	D	Deschenes Francois	Ménages Pav 4-6-8/08	1 220,00	\$
P2600467	D	Elodye P. Carriere	Kms Aquaparc St-Pie CJ	33,84	\$
P2600468	D	Gaudreau Marie-Soleil	Nourriture pour camp de jour	133,48	\$
P2600469	D	Accès Info Enr.	Accès Outlook Web conseiller	111,53	\$
P2600470	D	Compresseurs Morissette	Travaux à station Michon	567,16	\$
P2600471	D	Deschenes Francois	Ménages Pav 11-13-16/08	360,00	\$
P2600472	D	Entreprises B.J.B. Inc	Batteries/oriflammes/rép. lumières	1 351,22	\$
P2600473	D	P.C.S.S. Extermination	Terrain Guêpes	1 006,03	\$
P2600474	R	Pavages Maska Inc.	Asphalte	1 232,56	\$
P2600475	R	Buropro Citation	Copies d'août 2026	603,02	\$
P2600476	R	Courchenes Zackary	Arbitre - versement 2	42,00	\$
P2600477	D	Linde Canada Inc.	Location bouteilles gaz 07-26	79,57	\$
P2600478	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon Ing - Ponceaux GR & Bas-Ét	3 492,84	\$
P2600479	I	Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-07	29 977,14	\$
P2600480	I	Réseau Internet Maskoutain	Service tél et fax - août 2026	267,89	\$
P2600481	R	Schreyer Camille	Arbitre - versement 2	167,00	\$
P2600482	R	Schreyer Emma	Arbitre - versement 2	207,00	\$
P2600483	R	Servisys Inc.	Contrat 360G / août '26 à jan '27	1 324,23	\$
				106 947,27	\$

Salaires versés en août 2026 : **100 910,08 \$**

I : Incompressible
D : Délégation
R `: Résolution

COMPTES À PAYER

Fonds D'information Sur Le Territoire	Avis de mutation juillet 2026	18,00 \$
Kermesse Plus Inc.	Activité c/j du 21-8-2026	1 724,63 \$
Postes Canada	Programmation d'automne	432,99 \$
Bell Mobilité Inc.	Cellulaires Voirie 2026-08	180,44 \$
Cogeco Connexion Inc.	Internet 15-08 au 14-09-2026	275,76 \$
Animagerie Inc.	Grand tournoi du royaume	1 686,68 \$
BB Moteur	Filament pour coupe bordure	63,18 \$
Cabinets Maska Inc.	Location 15-7/14-8-26 Loisirs	195,46 \$
Consumaj Inc.	Projet de la rue Bouvier	12 122,68 \$
Develotech Inc.	Balises pour piste cyclable	1 089,86 \$
Electro-Concept P.B.L. Inc.	Panneau de contrôle Michon	34 871,92 \$
Entreprises Bourget Inc.	Abat-poussière	7 160,37 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	1 344,29 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Branch. aqueduc, pierre, miroir	1 906,18 \$
Gestion Alain Guillemette Inc	Achats pour loisirs et garage	105,45 \$
Gestion TCS Inc.	Nouveaux téléphones IP	3 057,02 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate ferrique	7 039,61 \$
Les Entreprises Belle Rose Inc	Fauchage de fossés 09-2026	8 858,82 \$
Lignes Maska	Marquage des routes 2026	23 540,62 \$
Linde Canada Inc.	Location bouteilles gaz 06-26	69,93 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Remb reboisement Rte 137	13 709,95 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Quote-part 2026 - versement 3	94 921,00 \$
NMP Golf Construction Inc.	Couvercle d'égout	229,78 \$
Plomberie Loma	Tranchée d'aliment. en sulfate	10 657,36 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules de voirie	1 934,15 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-08	29 880,66 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Enlèv. trsp et valor mat organ	9 759,82 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Enlèv. trsp et élim résid dome	14 212,80 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	1 vidange en saison	229,32 \$
Roux Sans Fin	Ménage bureau août 2026	307,50 \$
Sécurité Maska (1982 Inc.)	Entretien extincteurs	344,53 \$
SG Design	Autocollants civiques	560,51 \$
Tetra Tech Qi Inc	Étude faisabilité jeux d'eau	4 874,93 \$
Therrien Couture Joli-Coeur SENCRL	Hon jurid au 30-06-2026	4 160,95 \$
Ville De Saint-Hyacinthe	Délég. serv. incendie ajust 26	292,00 \$
		291 819,15 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2026

Taxes et droits de mutations	123 008,54 \$
Permis émis	424,93 \$
Inscriptions loisirs & culture	5 480,07 \$
Inscriptions camp de jour	2 511,00 \$
Location Pavillon & terrain	460,00 \$
Location gymnase - Centre Synagri	200,04 \$
Finances Québec - Programme de soutien fête de la rentrée - Chantal Soucy	3 000,00 \$

Finances Québec - Progr de soutien 40 ans ligue de balle - Chantal Soucy	500,00 \$
Publicité journal municipal	130,00 \$
Compteur d'eau	308,64 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	936,04 \$
Intérêts compte chèques et compte avantage - Août 2026	250,01 \$
Ministère des Transports - Subvention rang des Petits-Étangs	2 267,60 \$
Ministère de l'Éducation - Subvention Centre Synagri	139 078,39 \$
Ministère de l'Éducation - Subvention Centre Synagri - Intérêts	12 334,46 \$
Revenu Québec - Remboursement TPS	371,42 \$
Gouvernement du Québec - Remboursement TVQ	22 830,31 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Chantal Soucy	2 000,00 \$
Ministère des Affaires municipales et Habitation - Compensation de taxes	28 952,00 \$
Zone Loisir Montérégie - Accompagnement	13 800,00 \$
Gouvernement du Canada - Subvention emploi été Canada	6 972,00 \$
Ministère des Transports - Entretien des routes	39 191,00 \$
M.R.C. des Maskoutains - Redevance carrières-sablières	13 439,16 \$
	418 445,61 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2026 pour un montant total de 106 947,27 \$.

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2026, au montant total de 100 910,08 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2026, au montant total de 291 819,15 \$.

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2026, au montant de 418 445,61 \$.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2026.

- Réaménagement des écocentres – Analyse des besoins – Évaluation

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier et Monsieur le conseiller Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La prochaine rencontre du CCL est prévue le 8 octobre 2026.
- Un suivi a été présenté concernant la fête de la rentrée.

9- ADMINISTRATION

9.1 ADOPTION DE L'ENTENTE TYPE – CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET 9494-7835 QUÉBEC INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 167-09-26

Considérant que Monsieur Alexandre Bernard, représentant de la compagnie 9494-7835 Québec Inc. a soumis à la Municipalité de La Présentation un projet domiciliaire comprenant l'implantation de services municipaux sur le lot 6 710 489;

Considérant que le conseil municipal souhaite autoriser la construction d'une rue privée sur le lot 6 710 489;

Considérant que la directrice générale a préparé un projet de convention, joint à la présente résolution à titre d'Annexe A, à intervenir entre la Municipalité et la compagnie 9494-7835 Québec Inc., conformément aux modalités établies par le conseil municipal;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les termes de la convention jointe à la présente résolution à titre d'Annexe A et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite convention au nom de la Municipalité avec la compagnie 9494-7835 Québec Inc.

9.2 NOUVEAU LIEU OÙ POURRA SIÉGER LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE – DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE RÉSOLUTION NUMÉRO 168-09-26

Considérant l'entente intervenue le 23 février 2024 relativement à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que les municipalités signataires de cette entente ont convenu que la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe a compétence sur l'ensemble du territoire de la MRC Les Maskoutains;

Considérant que le chef-lieu et le greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe sont situés à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Hyacinthe, sis au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe;

Considérant que pour l'optimisation du service, les séances de cour auront lieu dans des locaux loués par la Ville de Saint-Hyacinthe, situés au 1575, rue Girouard Ouest, à Saint-Hyacinthe;

Considérant qu'il est de l'intention commune d'ajouter cet emplacement à titre de second lieu où les séances de cour peuvent être tenues;

Considérant que l'article 24 de *la Loi sur les cours municipales* prévoit qu'il est possible d'établir un autre lieu où la cour peut siéger;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe transmettra au ministre de la Justice les résolutions adoptées par les municipalités desservies relativement au nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministre de la Justice d'établir que la Cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe puisse également siéger au 1575, rue Girouard Ouest;

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS AU CENTRE SYNAGRI ET AU BUREAU MUNICIPAL – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 169-09-26

Considérant que la résolution numéro 154-08-26, adoptée le 10 août 2026, approuve le devis et autorise l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de déneigement des stationnements au 772 rue Principale et au 870 rue Principale;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2026 et qu'une seule soumission a été reçue;

Considérant que la soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à Excavation Luc Beauregard Inc. le contrat de déneigement des stationnements situés aux 772 et 870 rue Principale, pour les saisons hivernales 2026-2027/2027-2028/2028-2029, au montant total de 41 607,55 \$, incluant les taxes;

De confirmer que la présente résolution et les documents d'appel d'offres deviennent le contrat liant les parties pour l'exécution des travaux.

**11.2 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LA RUE BOUVIER – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 1
RÉSOLUTION NUMÉRO 170-09-26**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 334-26 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 mai 2026;

Considérant le décompte progressif numéro 1 présenté par Excavation Mc.B.M. et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 1 et le paiement à Excavation Mc.B.M. d'une somme de 164 518,48 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier.

**11.3 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 2
RÉSOLUTION NUMÉRO 171-09-26**

Considérant que la Municipalité a donné le contrat pour le remplacement de ponceaux à Excavation M. Leclerc par la résolution numéro 98-05-26;

Considérant que l'entrepreneur dépose la demande de paiement numéro 2 pour les travaux réalisés;

Considérant que suite à l'analyse de la demande de paiement numéro 2, Charles Damian, ingénieur, à la MRC des Maskoutains recommande l'acceptation de la demande de paiement numéro 2;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte numéro 2 au montant de 328 450,42 \$ taxes incluses à Excavation M. Leclerc pour les travaux de réfection de ponceaux.

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**11.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉPLACEMENT D'UN APPAREIL DE CLIMATISATION ET L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE AU GARAGE MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 172-09-26**

Considérant que la Municipalité souhaite déplacer l'unité de climatisation actuellement installée dans le bureau du garage municipal afin de la réinstaller au Pavillon des loisirs;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer une nouvelle unité de thermopompe au garage municipal afin d'assurer le confort des employés et le maintien de conditions adéquates dans le bâtiment;

Considérant que deux soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
Les Entreprises J2S	5 050 \$
Confort Exclusif Inc.	7 199 \$

Considérant que la soumission des Entreprises J2S est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour le déplacement de l'unité de climatisation du bureau du garage municipal vers le Pavillon des loisirs ainsi que pour l'installation d'une nouvelle thermopompe au garage municipal à Les Entreprises J2S, au montant de 5 050 \$ plus les taxes applicables;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

**11.5 TRAVAUX D'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 173-09-26**

Considérant que la Municipalité désire réaliser un projet d'ajout d'un trottoir sur la rue Principale, entre le 901 et le 943, afin d'améliorer la sécurité et la mobilité des piétons;

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme ou d'un organisme compétent pour la réalisation de la phase de conception du projet;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
MRC des Maskoutains	7 116,20 \$
Consumaj inc.	11 250,00 \$

Considérant que la soumission de la MRC des Maskoutains représente l'offre la plus avantageuse pour la réalisation de la phase de conception;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à la MRC des Maskoutains le mandat de services professionnels pour la réalisation de la phase de conception du projet d'ajout d'un trottoir sur la rue Principale, entre le 901 et le 943, pour un montant estimé à 7 116,20 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat;

**11.6 TRAVAUX D'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE – OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 174-09-26**

Considérant que la Municipalité désire réaliser un projet d'ajout d'un trottoir sur une partie de la rue de l'Église, entre le 455 et le 555, afin d'améliorer la sécurité et la mobilité des piétons;

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme ou d'un organisme compétent pour la réalisation de la phase de conception du projet;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
MRC des Maskoutains	6 950,60 \$
Consumaj inc.	11 250,00 \$

Considérant que la soumission de la MRC des Maskoutains représente l'offre la plus avantageuse pour la réalisation de la phase de conception;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à la MRC des Maskoutains le mandat de services professionnels pour la réalisation de la phase de conception du projet d'ajout d'un trottoir sur une partie de la rue de l'Église, entre le 455 et le 555, pour un montant estimé à 6 950,60 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat;

**11.7 RUE GIROUARD – AMÉNAGEMENT D’UN RÉSEAU PLUVIAL – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 175-09-26**

Considérant que la Municipalité désire procéder à des travaux d'ajout d'un réseau pluvial dans la rue Girouard afin d'améliorer la gestion et l'évacuation des eaux pluviales;

Considérant que deux entrepreneurs ont été invités à soumissionner pour la réalisation de ces travaux;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
Excavation Luc Beauregard Inc.	40 950,00 \$
Excavation Laflamme et Ménard Inc.	41 044,73 \$

Considérant que la soumission d'Excavation Luc Beauregard Inc. n'inclut pas les travaux d'asphaltage, alors que ceux-ci sont compris dans le prix soumis par Excavation Laflamme et Ménard Inc.;

Considérant qu'après analyse de la portée respective des soumissions et du coût global des travaux, la soumission d'Excavation Laflamme et Ménard Inc. constitue l'offre la plus avantageuse pour la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à Excavation Laflamme et Ménard Inc. le contrat pour les travaux d'ajout d'un réseau pluvial dans la rue Girouard, au montant de 41 044,73 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat;

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**11.8 ACHAT DE PANCARTES POUR LES NOMS DE RUES
RÉSOLUTION NUMÉRO 176-09-26**

Considérant que les pancartes indiquant les noms de rues sur le territoire de la Municipalité sont pâlies et doivent être remplacées afin d'en assurer la visibilité et la lisibilité;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix pour l'achat de nouvelles pancartes de noms de rues;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues, les frais de transport et les taxes étant exclus :

Soumissionnaire	Montant
Martech	4 063,50 \$
Enseignes aux Quatre-Vents	4 664,00 \$
Signel	3 950,60 \$

Considérant que la soumission de Signel, au montant de 3 950,60 \$, constitue la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à Signel le contrat pour l'achat de pancartes de noms de rues, au montant de 3 950,60 \$, auquel s'ajoutent les frais de transport et les taxes applicables, conformément à sa soumission;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

11.9 AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE TROTTOIR SUR LA RUE PRINCIPALE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE – VILLE DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 177-09-26

Considérant que la Municipalité doit renouveler l'entente de service relative à la fourniture d'eau potable avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que la création d'un comité conjoint vise à faciliter les discussions et les négociations entourant le renouvellement de cette entente de service;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Rosaire Phaneuf, membre du conseil municipal, soit nommé représentant de la Municipalité afin de siéger au comité portant sur le renouvellement de l'entente de fourniture d'eau potable avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que dans le cadre des travaux et des rencontres du comité, au moins un des membres désignés participe à chacune des rencontres, en collaboration avec Mme Louise Arpin, mairesse, et Mme Josiane Marchand, directrice générale.

13- URBANISME

14- LOISIRS ET CULTURE

15- AVIS DE MOTION

16- RÈGLEMENTS

16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-26 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 178-09-26

Considérant les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C-47.1) conférant à la Municipalité des pouvoirs en matière d'environnement et d'alimentation en eau ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le règlement numéro 313-24 concernant l'utilisation de l'eau potable et le règlement 12-156 concernant l'usage de l'eau afin d'imposer des mesures additionnelles visant à réduire la consommation d'eau ;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe, par l'adoption de leur règlement 660, demande aux municipalités desservies en eau potable par la Ville de Saint-Hyacinthe d'harmoniser leur réglementation municipale au Règlement numéro 660 ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 10 août 2026 en même temps que l'avis de motion, le tout conforme à l'article du Code municipal numéro 445 ;

Considérant que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Richard-David Giguère
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

17- DIVERS

17.1 RÉPARATION D'UN COMPRESSEUR AUX ÉTANGS AÉRÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 179-09-26

Considérant que le bon fonctionnement des équipements aux étangs aérés est essentiel au traitement adéquat des eaux usées;

Considérant qu'un compresseur aux étangs aérés nécessite des travaux de réparation afin d'en assurer le fonctionnement sécuritaire et efficace;

Considérant que la compagnie Compresseurs Morissette a soumis une estimation au montant de 7 264,00 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux requis;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la réparation du compresseur aux étangs aérés par la compagnie Compresseurs Morissette, pour un montant estimé de 7 264,00 \$, plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire approprié.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 12 août 2026

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2026

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 25 août 2026

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 juillet 2026

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 16 juin 2026

MRC – Résolution numéro 2026-08-164 – Résolution d'appui – Déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus

MRC – Résolution numéro 2026-08-165 – Résolution d'appui – Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure – Municipalité d'Ogden

MRC – Résolution numéro 2026-08-174 – Règlement numéro 26-699 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé – Affectation SU2 – Adoption

MRC – Résolution numéro 2026-08-175 – Carrières et sablières – Redevances – Carrière Mont-St-Hilaire Inc. – Distribution aux municipalités – Autorisation

MRC – Résolution numéro 2026-08-176 – Carrières et sablières – Redevances – Distribution aux municipalités – Autorisation

RIAM – Ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2026

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2026

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – Résolution numéro 2026-09-157 – Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Résolution numéro 2026-09-193 – Appui – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants PR pour les appels priorité 3

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Résolution numéro 2026-09-194 – Appui – Résolution d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN – Résolution numéro 288-09-2026 – Déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN – Résolution numéro 290-09-2026 – Demande d'appui – Sainte-Madelein – Mandat à la RIAM pour la gestion et la valorisation des balayures de rues

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution numéro 192-09-2026 – Appui- Demande de modification du cadre de prévention des sinistres afin de reconnaître les services de garde en milieu familial comme des entreprises

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution numéro 190-09-2026 – Appui – déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 180-09-26

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h03.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière